



Votants : 94  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 25 mai 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 5 juin 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

### DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21- CREATION DE LA REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

#### **Titulaires présents :**

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

#### **Titulaires absents suppléés :**

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

#### **Titulaires absents :**

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL

#### **Titulaires absents excusés :**

Jacques BROSSARD, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Gaëlle MANGIN, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120604-c40-06-2012-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2012  
Date de réception préfecture : 08/06/2012

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012**

### **DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 – CREATION DE LA REGIE ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur **Bernard JOURDAIN**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2221-11 et suivants, R 2221-1 et suivants et R 2221-63 et suivants

Vu l'avis consultatif de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 24 mai 2012,

Vu l'avis du Comité technique Paritaire,

Partie intégrante de sa politique « énergie-climat », la CAN s'est engagée à travers la démarche Cit'ergie et son Plan Climat Energie Territorial à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur le territoire et à l'échelle de son patrimoine, afin de participer à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique.

L'énergie photovoltaïque, en fort développement en France depuis 2006, présente de nombreux avantages pour les territoires : elle apporte une alternative concrète aux énergies fossiles, principales sources d'émissions de gaz à effet de serre ; elle participe à la création d'emplois locaux et au dynamisme des économies locales et régionales ; elle permet aux collectivités de produire et de consommer localement, en bénéficiant directement de la revente de l'électricité aux distributeurs d'énergie.

En effet, l'énergie photovoltaïque dispose encore aujourd'hui d'un soutien de l'Etat dont le but est d'aider la filière française à se structurer pour devenir compétitive. Cette aide se concrétise par un tarif bonifié de rachat de l'électricité photovoltaïque aux distributeurs, permettant aux maîtres d'ouvrage (particuliers, entreprises, collectivités) de diminuer les coûts de leurs projets.

L'activité de production et de revente d'électricité portée par une collectivité est constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC). Il est proposé comme choix de mode de gestion de ce service public la régie dotée de la seule autonomie financière. Ce mode de gestion permet de maintenir le service intégré à la Communauté d'Agglomération de Niort tout en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe distinct.

La Régie Energies renouvelables de la CAN aura en charge le suivi de l'activité de production et de revente d'énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire.

La régie dotée de la seule autonomie financière dispose d'un conseil d'exploitation dont les règles générales d'organisation et de fonctionnement sont définies dans les statuts annexés à la présente délibération.

Ce Conseil d'exploitation, en charge d'une façon générale d'entériner les affaires intéressant le fonctionnement de la Régie, est composé, sur proposition du Président, de trente et un membres représentant la Communauté d'agglomération de Niort. En outre participeront le Directeur général des Services ou son représentant, et le Directeur du Cabinet du Président ou son représentant.

Le budget de la Régie Energies renouvelables fera l'objet d'une autre délibération.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Décider la création à compter du 1er juillet 2012 de la Régie dotée de la seule autonomie financière « Energies renouvelables »,
- Désigner au sein du Conseil d'Exploitation :
  - L'exécutif de la Communauté d'Agglomération de Niort ou son représentant,
  - 29 représentants des communes représentées au sein du Conseil de Communauté de la CAN :
    - le Maire de Niort ou son représentant
    - le Maire d'Aiffres ou son représentant
    - le Maire de Saint-Georges-de-Rex ou son représentant
    - le Maire de Villiers-en-Plaine ou son représentant
    - le Maire d'Echiré ou son représentant
    - le Maire de Chauray ou son représentant
    - le Maire de Saint-Rémy ou son représentant
    - le Maire de Vallans ou son représentant
    - le Maire d'Usseau ou son représentant
    - le Maire de La Rochénard ou son représentant
    - le Maire de Saint-Maxire ou son représentant
    - le Maire de Saint-Hilaire-la-Palud ou son représentant
    - le Maire de Thorigny ou son représentant
    - le Maire d'Arçais ou son représentant
    - le Maire de Coulon ou son représentant
    - le Maire de Vouillé ou son représentant
    - le Maire de Saint-Gelais ou son représentant
    - le Maire de Magné ou son représentant
    - le Maire de Priaire ou son représentant
    - le Maire de Frontenay-Rohan-Rohan ou son représentant
    - le Maire de Sansais ou son représentant
    - le Maire d'Epannes ou son représentant
    - le Maire de Sciecq ou son représentant
    - le Maire du Vanneau-Irleau ou son représentant
    - le Maire d'Amuré ou son représentant
    - le Maire de Mauzé-sur-le-Mignon ou son représentant
    - le Maire de Prin-Deyrançon ou son représentant
    - le Maire de Bessines ou son représentant
    - le Maire du Bourdet ou son représentant
- Approuver les statuts de la Régie « Energies renouvelables »,
- Autoriser la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Suppléante ou le Vice-Président Délégué à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de la nouvelle régie.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 93  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1

**Bernard JOURDAIN**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120604-c40-06-2012-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2012  
Date de réception préfecture : 08/06/2012

**Vice-Président Délégué**